Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

Affiliée à l'Union Nationale des Associations de Navigateurs

HERBIGNAC, le 5 mai 2012
PM/CO/12.20/CM

APPEL à SOUSCRIPTION

Auprès de tous les kayakistes et les sympathisants pour :

- Faire respecter le libre accès à la mer. (Cale de mise à l'eau du port de Callelongue à Marseille)
- Préserver un site unique des entraves à la navigation qui le menacent (implantations ostréicoles démesurées en baie de Malconche à l'ile d'Oléron)
- Entreprendre d'autres actions dés que ce sera nécessaire

Depuis l'été 2010, la cale de mise à l'eau de Callelongue, première calanque au départ de Marseille vers Cassis, est inaccessible après la mise en place d'une clôture par la Société Nautique de Callelongue. Cette mesure est contraire à la législation qui interdit toute obstruction à l'accès du Domaine Publique Maritime (DPM).
Outre que l'accès à la mer se trouve interdit ou pour le moins entravé, des navigateurs arrivant par la mer et souhaitant y débarquer risquent de s'y trouver bloqués.
Une série de réunions avec MPM (Marseille Provence Métropole, la communauté de communes, gestionnaire du port) en 2011 et 2012 avaient laissé prévoir un démantèlement des barrières et un accès permanent à la cale de mise à l'eau.
Une simple application du droit d'accès au DPM aurait ainsi évité d'ouvrir une procédure judiciaire par définition longue et coûteuse.
Malheureusement, à ce jour, les accords amiables n'ont pas été respectés. Portail et portillon restent en place et peuvent être verrouillés à tout moment. Même déverrouillés, la configuration des ouvertures rend l'accès avec des kayaks de mer extrêmement difficile voire impossible.
Devant cet état de choses, Pagayeurs Marins a décidé d'entamer une procédure judiciaire à l'encontre de MPM. Cette action présente un caractère exemplaire par rapport à des restrictions de plus en plus nombreuses au principe fondamental d'accès des citoyens au domaine public maritime.

La baie de Malconche à Oléron est un paysage unique qui ravit promeneurs et randonneurs. La vue de la terre sur le fort Boyard et l'ile d'Aix est un spectacle recherché, de même que la vue de la mer sur ce plan d'eau vierge bordé par la forêt et une plage de sable de 7km. La baie est un lieu prisé des sportifs, voile de loisir, régates, kite-surf, kayak, et des pêcheurs tant amateurs que professionnels.
Ce site est aujourd'hui menacé par un projet gigantesque d'implantations ostréicoles qui interdira tout l'espace maritime compris entre la Longe de Boyard et le rivage de la pointe des Saumonards au port du Douhet, neutralisant ainsi 1000 ha de Domaine Public Maritime. Il est prévu d'installer 50 kilomètres de câbles tendus en surface et supportés par quelques 15000 bouées. Outre les atteintes visuelles à ce paysage remarquable, la vocation sportive et touristique du site sera définitivement détruite.
L'enquête publique, bien que notoirement insuffisante tant dans sa forme que sur le fond, a révélé une majorité d'avis défavorables. En outre le Schéma de mise en valeur de la mer, approuvé après 4 années de concertation par l'ensemble des acteurs, y compris les conchyliculteurs, et le Préfet, dédiait cette zone au nautisme et au tourisme. Pour ces raisons Pagayeurs Marins a décidé de s'opposer à ce projet, notamment par la voie judiciaire en s'associant aux actions entreprises par un collectif d'associations et la Mairie de St Georges d'Oléron. Cette action présente un caractère exemplaire dans notre lutte contre les dégradations de notre littoral et par là contre les restrictions de plus en plus nombreuses de notre liberté de naviguer.

Pagayeurs Marins, association à but non lucratif, dont l'objet est la défense de la liberté de naviguer lance donc un appel à souscription pour l'aider à financer ces deux actions judiciaires. Le coût des procédures (frais d'huissier et d'avocats) est dans un premier temps estimé à 4000€.

Il sera rendu compte de l'emploi des dons aux donateurs par mail. Les chèques de souscription devront être libellés à l'ordre de Pagayeurs Marins.
En soutenant la défense du libre accès à Callelongue vous contribuerez à défendre le libre accès à toutes les cales car l'opération Callelongue sera connue et servira d'exemple de défense du libre accès au DPM face à ceux qui voudraient se l'approprier.
En soutenant notre action pour la préservation de l'espace marin et littoral unique que constitue la baie de Malconche vous contribuez à la sauvegarde d'un espace de liberté qui, en particulier pour les navigateurs, tend à se réduire comme peau de chagrin et subit de nombreuses tentatives de restrictions.

Aidez- nous à vous défendre.

Bulletin de souscription

Je soussigné fais un don de € (minimum souhaité 10€) à affecter au compte d'actions judiciaires de Pagayeurs Marins

A partir de 30€, il sera établi un certificat fiscal de don dont 66% du montant est déductible du montant de l'impôt sur le revenu. Ainsi un don de 30€ fait l'objet d'une déduction de 19,80€. Il restera donc à charge du donateur 10,20€

Nom et prénom……
Adresse ……
Code postal……Ville……
Adresse email ……pour envoi des comptes de l'opération

Date……..Signature :

Bulletin à compléter et envoyer avec un chèque libellé au nom de :

Pagayeurs Marins
Bernard Gingueneau (trésorier adjoint) - bernard.gingueneau@orange.fr
15 Le Prunet - St Roch
44160 PONTCHATEAU